

# Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2014
Français
Original : anglais

# Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

## Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité en date du 5 juillet 2012, dans laquelle ce dernier m'a prié d'arrêter et de mettre en œuvre, en consultation avec les organisations régionales, une stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires, et à la Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 16 juillet 2013 (voir S/PRST/2013/10) dans laquelle j'ai été prié de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, au plus tard le 30 juin 2014 et le Conseil a prié l'Organisation des Nations Unies de mettre en place un mécanisme de coordination efficace et précis en vue de la mise en œuvre de la stratégie intégrée.

2. Le rapport rend brièvement compte des principaux faits nouveaux survenus dans la région au cours de la période allant du 1er juillet 2013 au 30 mai 2014, de la mise en œuvre des trois piliers de la stratégie intégrée, à savoir la gouvernance, la sécurité et la résilience ainsi que d'autres initiatives régionales et activités menées par l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer la coordination entre ces diverses entreprises.

## II. Faits nouveaux survenus dans la région du Sahel

3. Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée pour le Sahel, l'ONU continue d'envisager la région sahélo-saharienne au sens large comme englobant les pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord, et de s'intéresser de près à l'évolution de la situation et aux activités dans la région. Au cours de la période considérée, on a constaté des débuts encourageants au Mali, où la situation s'étant stabilisée, des personnes réfugiées dans les pays voisins et des déplacés ont été de plus en plus nombreux à regagner leur foyer. Malheureusement, la récente montée de l'insécurité dans le nord du Mali pourrait remettre en cause cette tendance. En outre, la région reste en proie à des problèmes d'ordre humanitaire, de gouvernance, de sécurité et de développement, et notamment à la










multiplication de menaces liées au terrorisme et à la criminalité transfrontalière, lesquelles ont provoqué de nouveaux flux de réfugiés et de déplacés. Les pays de la région œuvrent à renforcer la coopération entre eux, notamment en adoptant de nouvelles mesures en vue d'harmoniser leurs arsenaux juridiques et réglementaires de lutte contre la criminalité transfrontalière. Comme il est dit ci-après, les pays de la région sont les premiers à souhaiter voir mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dans l'espoir qu'elle les aidera à relever les défis restants.

**Gouvernance**

4. Comme un nombre croissant de pays de la région du Sahel se préparent à organiser des élections au cours des deux prochaines années, il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place des processus politiques ouverts à tous et favoriser la participation du plus grand nombre, en particulier les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes. Au niveau régional, on s'efforce de donner effet aux instruments juridiques existants, comme le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le but étant de promouvoir la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques. Toutefois, tous les pays n'ont pas fait preuve de la même volonté politique. Certains dirigeants de la région ont souligné la nécessité de promouvoir la ratification et l'application des instruments normatifs existants, qui visent à aider les pays de la région à honorer leurs engagements en faveur de la promotion d'élections crédibles et transparentes, ainsi que de la bonne gouvernance.

5. La pauvreté, l'exclusion sociale et le manque de moyens empêchent une grande partie de la population, en particulier les femmes et les jeunes, de se présenter aux élections ou de faire campagne. Dans la région, les femmes et les jeunes sont toujours sous-représentés au sein des parlements et dans les hautes sphères politiques. En outre, en raison de la faiblesse des systèmes d'état civil et du manque de statistiques dans ce domaine, dans les pays du Sahel en moyenne 55 % des enfants seulement sont enregistrés à la naissance. N'ayant pas été enregistrés à la naissance, nombre de citoyens sont, à la majorité, exclus de toute participation électorale, ne possédant pas de pièces d'identité valides. Dans certains pays, les enfants issus de minorités ethniques et religieuses, de ménages pauvres et ceux qui vivent dans des zones périphériques continuent de pâtir singulièrement du défaut de pièces d'identité valides.

6. Malgré les efforts consentis pour améliorer la situation, dans plusieurs pays de la région, la justice souffre d'une pénurie de moyens, de la médiocrité des infrastructures et du manque d'indépendance à l'égard du pouvoir politique. D'autres problèmes, comme le manque de moyens matériels et humains, viennent encore en saper l'efficacité. Les efforts faits dans nombre de pays du Sahel pour rapprocher la justice du justiciable sont mis à mal par des niveaux élevés de pauvreté et d'analphabétisme. On estime que dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne, 70 % de la population n'a accès qu'à des tribunaux traditionnels, auxquels il est difficile pour les femmes, les enfants et les migrants de faire appel. Les lacunes institutionnelles de la justice sont aggravées par l'absence de mécanismes régionaux de recours efficaces pour les citoyens.

7. Au cours de la période considérée, plusieurs pays du Sahel ont continué d'œuvrer à améliorer leur législation dans le sens de la transparence pour attirer les

investisseurs, l'objectif étant de s'élever au rang de « pays émergent » d'ici à 2030. Toutefois, les investissements privés continuent de pâtir de lenteurs dans les procédures d'adjudication de marchés publics, qui sont coûteuses. En outre, les mécanismes d'arbitrage locaux sont souvent surchargés de travail ou n'ont pas les moyens techniques de trancher des litiges intéressant plusieurs parties. Des mécanismes régionaux tels que la cour d'arbitrage de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), d'Abidjan (Côte d'Ivoire), et le Centre régional pour l'arbitrage commercial de Lagos (Nigéria), peuvent permettre de réaliser de précieuses économies d'échelle et renforcer les garanties, au même titre que les mécanismes nationaux.

8. Problème récurrent commun à nombre de pays du Sahel, l'insécurité dans les zones frontalières vient saper la gouvernance locale, l'autorité de l'État et le contrôle du territoire. La porosité des frontières, souvent aux confins de vastes zones faiblement peuplées, expose les pays à de nombreux problèmes transfrontières, comme les migrations clandestines, le trafic de drogues et d'armes, la traite d'êtres humains et l'expansion des réseaux terroristes. En dépit d'efforts constants, la fragilité des institutions publiques, l'absence de statistiques et de bases de données et la faiblesse des dispositifs de gestion des frontières constituent de sérieux obstacles à toutes réformes nationales, qui nuisent à l'ordre public et à la sécurité de l'État, à l'intégration régionale, à la croissance économique et au développement.

**Sûreté**

9. La sécurité demeure précaire dans la région. La dégradation de la situation politique et sécuritaire en Libye, l'impasse politique et la persistance de problèmes de sécurité au Mali, la multiplication des attentats terroristes dans toute la région, notamment par Boko Haram au Nigéria, et les enlèvements contre rançons, sont autant de facteurs qui continuent de peser sur la vie des civils et sur l'économie locale.

10. En Libye, l'exacerbation de la crise politique et de l'insécurité risque de remettre en cause la transition démocratique du pays. Si certains processus de transition suivent leur cours, comme l'élection de l'Assemblée constituante en avril 2014 et plusieurs avancées législatives dans le domaine de la justice transitionnelle, les progrès ont été très limités. Les tensions ayant récemment opposé des forces islamistes et non islamistes ont dégénéré à la mi-mai en graves affrontements à Benghazi et Tripoli. Les principales parties prenantes – responsables politiques, chefs de tribus et acteurs armés – doivent s'entendre sur l'avenir de la transition démocratique pour permettre la réalisation de progrès concrets au cours de la période à venir.

11. Au Mali, s'étant améliorée dans un premier temps à la fin des principales opérations de combat menées en 2013, qui ont permis de réduire la capacité de nuire des groupes terroristes, la sécurité n'a cessé de se détériorer dans le nord du pays : les cas de tirs indirects et d'utilisation d'engins explosifs improvisés contre les forces maliennes, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces de l'Opération Serval se sont ainsi nettement multipliés. En outre, les affrontements entre les forces de sécurité maliennes et groupes armés ont repris le 21 mai 2014, à la suite de combats à Kidal du 16 au 17 mai au cours d'une tournée du Premier Ministre malien, Moussa Mara.

Un accord prévoyant un cessez-le-feu a été conclu le 24 mai grâce aux interventions actives du Président de l'Union africaine, du Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, et de mon Représentant spécial et Chef de la MINUSMA.

12. Fait nouveau particulièrement préoccupant, Boko Haram multiplie ses actions au Nigéria et à l'étranger. Il apparaît de plus en plus que, désormais mieux équipé et armé, ce groupe cherche à déstabiliser le pourtour du lac Tchad, en mettant à profit la porosité des frontières entre le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger, pour se livrer à la contrebande d'armes et lancer des attaques contre les populations civiles et les institutions publiques. Les crises libyenne, malienne et nigérienne viennent déstabiliser l'ensemble de la région du Sahel.

13. Des groupes criminels organisés mettent à profit la longueur et la porosité des frontières de la région, qui rendent extrêmement difficile la conduite de patrouilles efficaces. Ils exploitent également la faiblesse des structures de gouvernance et l'instabilité politique pour créer des réseaux terroristes illicites qui mettent à mal les relations transfrontalières normales. Il ressort d'études que les attaques terroristes dans le Maghreb et le Sahel ont augmenté de façon alarmante en 2013 : 60 % de plus par rapport à 2012, soit au total 230 incidents dans la région, le chiffre annuel le plus élevé enregistré ces 12 dernières années.

14. Étant donné la montée de la criminalité dans le Sahel, on se préoccupe de plus en plus de ce que les groupes terroristes et extrémistes parviennent à recruter et à radicaliser des jeunes gens et des jeunes filles. Les jeunes de moins de 25 ans, qui constituent le groupe démographique le plus important d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, souffrent plus que tous de la montée du chômage dans la région du Sahel. Les jeunes chômeurs sont particulièrement sensibles au discours extrémiste religieux, et les groupes extrémistes pratiquent de plus en plus l'endoctrinement violent, recrutent localement et sur le plan international, et leurs opérations transcendent les frontières. Continuant de se propager dans la région du Sahel, les idéologies extrémistes poussent beaucoup de jeunes hommes et de jeunes femmes à la violence, ce qui vient détruire le tissu social et les communautés locales et miner les institutions nationales.

**Résilience**

15. La situation humanitaire demeure extrêmement précaire dans la région du Sahel. Des millions d'habitants de la région restent en proie à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, aux épidémies, à l'insécurité et aux catastrophes naturelles. Malgré les bonnes performances enregistrées dans le secteur agropastoral en 2012 et 2013, en 2014, au moins 20 millions de personnes sont toujours exposées au risque d'insécurité alimentaire (4,1 millions d'entre elles étant déjà dans une situation critique) et près de 5 millions d'enfants sont menacés par la malnutrition aiguë. On compte plus d'un million et demi de déplacés ou réfugiés. S'ils ont légèrement diminué par rapport à 2013, les prix des denrées alimentaires se maintiennent au-dessus de leur cours moyen de ces cinq dernières années et expliquent en partie les situations d'insécurité alimentaire d'urgence et de quasi-urgence que connaissent le nord du Mali, le Niger, le nord-est du Nigéria et le Sénégal.

16. Les populations et les économies du Sahel sont à la merci des aléas climatiques, à cause de facteurs tels que la dégradation des écosystèmes, l'urbanisation anarchique, la pauvreté, les inégalités entre les sexes et la faiblesse de

la gouvernance. Les ménages pauvres sont particulièrement touchés par les catastrophes naturelles, étant fortement tributaires des ressources naturelles qui constituent l'essentiel de leurs moyens de subsistance. On constate de plus en plus que les plus pauvres de la région sont de moins en moins capables de faire face à des chocs environnementaux et économiques de plus en plus fréquents et intenses. Les ménages sont de plus en plus nombreux à devoir affronter un nouveau choc alors même qu'ils peinent à se relever du précédent. Cela étant, devant parer au plus pressé, les familles adoptent des solutions qui ont souvent pour effet d'hypothéquer leur bien-être à long terme.

17. Acteurs essentiels du développement rural et de l'économie nationale, les femmes constituent une partie non négligeable de la main-d'œuvre agricole et jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire, et en particulier dans l'agriculture de subsistance. Elles adoptent aux niveaux local et national des mécanismes de survie qui permettent à leurs collectivités de survivre aux catastrophes naturelles et aux crises économiques. Cependant, les femmes et les filles des zones rurales n'ont guère accès aux facteurs de production que sont la terre, les intrants agricoles, les financements et le crédit, ni aux services de vulgarisation et à la technologie, ce qui nuit à l'efficacité du secteur agricole.

18. L'agropastoralisme joue un grand rôle dans l'économie des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, contribuant largement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens de subsistance et au développement économique, le secteur de l'élevage entrant pour 10 % à 25 % dans le produit intérieur brut de pays comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. En outre, la production agropastorale et les chaînes de valeur connexes constituent une source d'emplois pour une grande partie de la population.

19. La raréfaction des ressources et la dégradation de l'environnement menacent sérieusement la sécurité humaine dans la région du Sahel, mettant en péril les écosystèmes, les moyens de subsistance, la paix et le développement. La région du Sahel englobe plusieurs bassins hydrographiques transfrontières, dont ceux des fleuves Niger, Sénégal, Gambie et Volta et du lac Tchad, qui font tous l'objet de cadres de coopération. Les systèmes de gestion de ces bassins fluviaux sont toutefois plus ou moins développés. Ils gagnent en importance, les pays ayant de plus en plus de mal à gérer durablement leurs ressources en eau dans la paix, à cause de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, des pressions économiques et du changement climatique.

# III. État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

## A. Réunions de haut niveau des Nations Unies sur la région du Sahel

20. Pour voir se dégager un large consensus en faveur de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, j'ai organisé, le 26 septembre 2013 à New York, une réunion de haut niveau sur la situation dans la région en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Ayant accueilli favorablement la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et souscrit à sa mise en œuvre, les États Membres de l'ONU et les représentants d'organisations

régionales et internationales m'ont demandé de veiller à ce qu'elle soit coordonnée avec les autres initiatives prises dans la région. Ils ont redit la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité dans le Sahel, notamment en renforçant la capacité d'adaptation aux chocs récurrents, et leur volonté d'œuvrer étroitement ensemble à régler les problèmes de la région.

21. Du 5 au 7 novembre 2013, j'ai effectué une visite de haut niveau au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Tchad, en compagnie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, du Président de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, du Président de la Banque africaine de développement, Donald Kaberuka, et du Commissaire de l'Union européenne en charge du développement, Andris Piebalgs. Cette visite a été l'occasion de mesurer la détermination des organisations participantes à coopérer pour aider les pays et les organisations sous-régionales sahéliens à s'attaquer aux problèmes structurels qui sont à l'origine des crises récurrentes de la région, d'attirer l'attention sur des questions négligées, mais cruciales, à savoir le lien entre sécurité et développement, la démographie, l'autonomisation des femmes, les crises alimentaires qui sévissent au Sahel, la répression de la traite d'êtres humains, l'amélioration des conditions de vie des communautés de migrants et la création de débouchés sûrs pour les migrants. La visite a également été l'occasion de donner un élan politique à la mise en place du dispositif de coordination entre pays et organisations de la région du Sahel.

22. Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé à cette occasion que, outre l'appui aux programmes de pays, il consentirait pendant deux ans de nouveaux investissements régionaux d'un montant de 1,5 milliard de dollars des États-Unis. L'Union européenne a annoncé qu'elle débloquerait sur une période de sept ans une enveloppe d'un montant total de 5 milliards d'euros (soit 6,75 milliards de dollars) au profit de six pays de la région.

## B. Activités de mon Envoyé spécial pour le Sahel et de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest

23. Rendant compte au Conseil de sécurité, le 12 décembre 2013, de l'état de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel approuvée en juin 2013, mon ancien Envoyé spécial pour le Sahel, Romano Prodi, a souligné qu'il fallait à cette fin partir du principe que les pays et organisations du Sahel doivent se donner les moyens de s'approprier des solutions et tentatives de solution à leurs problèmes communs. Tout au long de son mandat, terminé le 31 janvier 2014, il n'a cessé d'inciter la communauté internationale à s'intéresser aux problèmes interdépendants du développement et de la sécurité auxquels est confrontée la région, suivant de près les discussions en cours entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque africaine de développement, sur la création du Fonds d'action pour le Sahel, mécanisme de financement novateur.

24. Mon Envoyé spécial a entretenu de nombreux chefs d'État de la région et d'ailleurs des problèmes du Sahel. Partisan de l'autonomisation des populations locales, il s'est notamment rendu plus d'une fois dans la région où il s'est entretenu non seulement avec les chefs d'État et de hauts responsables, mais aussi avec les organisations de la société civile. Afin de créer des synergies entre l'action de l'Envoyé spécial et celle du système des Nations Unies dans la région, il a travaillé

en étroite collaboration avec mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, avec lequel il s'est plusieurs fois rendu dans la région, notamment pour s'entretenir avec le Président de la Mauritanie à Nouakchott, le 5 octobre 2013, puis avec le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, et le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, le 7 octobre. À cette occasion, mon Envoyé spécial a rendu compte aux responsables de la mise en œuvre de la stratégie et vivement préconisé la création, au niveau politique, d'un mécanisme de coordination adapté. Ces séjours dans la région ont été l'occasion de témoigner aux gouvernements des pays de la région la volonté de l'ONU d'agir rapidement et de manière coordonnée dans l'intérêt de la région.

25. En attendant la désignation du nouvel Envoyé spécial pour le Sahel, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a supervisé la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies avec clairvoyance et détermination. Il s'est rendu à plusieurs reprises au Sahel pour entretenir les chefs d'État et les ministres des affaires étrangères des pays de la région, parfois accompagnés des ministres de l'économie et de la planification, des efforts que déploie le système des Nations Unies pour aider le Sahel et de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il a également supervisé la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies dans la région dans le cadre de la stratégie, ainsi qu'il est dit ci-après.

26. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a déménagé de Rome à Dakar le 1er janvier 2014 et, le 12 mai, j'ai nommé Hiroute Guebre Sellassie ma nouvelle Envoyée spéciale pour le Sahel chargée de surveiller la mise en œuvre de la stratégie intégrée pour le Sahel. Le bureau de l'Envoyé spécial est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSOA).

## C. Activités du système des Nations Unies dans la région

### Mise en place d'un mécanisme de coordination des Nations Unies aux fins de la bonne mise en œuvre de la stratégie intégrée

27. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle datée du 16 juillet 2013 (S/PRST/2013/10), par laquelle le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a été prié de mettre en place, au sein de l'Organisation, un mécanisme de coordination efficace et détaillé aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 11 décembre 2013 sur les activités du Bureau (voir S/2013/732), mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a mis en place un comité directeur et trois groupes de travail régionaux interinstitutions, consacrés respectivement à la gouvernance, à la sécurité et à la résilience. Le comité directeur, que mon Envoyée spéciale pour le Sahel présidera après sa nomination, trace les grandes orientations stratégiques et supervise la mise en œuvre de la stratégie par les entités des Nations Unies agissant de concert. Il se compose de l'équipe des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents des pays du Sahel et des responsables de la coordination des trois groupes de travail régionaux.

28. Les groupes de travail sont chargés de coordonner l'exécution de projets à vocation régionale dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la

résilience. Se réunissant sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Groupe de travail régional sur la gouvernance a pour mission d'aider à améliorer la sécurité et à favoriser le développement dans les zones frontalières en entreprenant de renforcer : a) les appareils judiciaires nationaux; b) les mécanismes électoraux; et c) la gouvernance locale.

29. Le Groupe de travail régional sur la sécurité, qui se réunit sous l'égide du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, a pour vocation de donner aux dispositifs nationaux et régionaux de sécurité les moyens d'écarter les menaces transfrontières en entreprenant : a) d'améliorer la gestion des frontières, notamment la police des frontières, en partenariat avec les institutions et organisations sous-régionales et régionales compétentes; b) d'aider à arrêter, à l'échelon national et régional, des stratégies globales et intégrées de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris les dispositifs de mise en œuvre de ces stratégies dans le respect des normes internationales des droits de l'homme; et c) prévenir le terrorisme, la violence extrémiste et l'extrémisme dans le respect des normes internationales des droits de l'homme.

30. Le Groupe de travail régional sur la résilience se réunit sous l'égide du Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel. Les activités envisagées dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour améliorer la résilience des populations du Sahel sont alignées sur celles de l'Alliance globale pour l'Initiative résilience dirigée par l'Union européenne. Le Groupe de travail a recensé 11 actions de nature à permettre d'atteindre cet objectif stratégique : a) gérer les ressources naturelles face aux changements climatiques; b) constituer une réserve alimentaire stratégique régionale; c) réaliser rapidement l'autonomisation économique des femmes en milieu rural; d) mieux se préparer en prévision des catastrophes à l'échelon régional; e) gérer les eaux transfrontières; f) renforcer les capacités et réduire la vulnérabilité des populations nomades et des populations hôtes; g) mettre en place des systèmes de prévision météorologique avancée; h) tirer parti du dividende démographique; i) protéger la santé du cheptel; j) adopter des mesures d'appui au pastoralisme; et k) améliorer la gestion de l'information, de l'analyse des risques et des vulnérabilités, et des méthodes de mesure de la résilience.

### Élaboration du plan de mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel pour la période 2014-2016

31. Le 1er mars 2014, les groupes de travail régionaux sur la gouvernance et la sécurité ont organisé conjointement avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne une réunion technique d'une journée afin d'arrêter des priorités communes et d'étudier les possibilités de programmation conjointe dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité.

32. Le 4 mars 2014, les responsables de la coordination des trois groupes de travail régionaux se sont réunis à Abuja avec le Président de la CEDEAO et les commissaires chargés de : a) la mise en œuvre de la stratégie Sahel de la CEDEAO; b) la politique macroéconomique; c) les affaires sociales, l'égalité des sexes et l'éducation; et d) la science et la culture. Ils ont également rencontré des membres de la Task Force Sahel de la CEDEAO. Ensemble, ils ont examiné leurs priorités et leurs programmes d'action respectifs et réfléchi aux moyens de mieux coordonner

leurs activités. Ces consultations ont permis à l'ONU de nouer des partenariats avec la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine, notamment le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, et d'autres partenaires essentiels en vue de la mise en œuvre de la stratégie intégrée.

33. Les responsables de la coordination des trois groupes de travail régionaux ont également dirigé, dans quatre des cinq pays du Sahel, des missions interinstitutions dans le but d'apporter un appui technique aux gouvernements et d'aider à mettre au point des projets répondant aux priorités nationales définies pour chacun des trois grands objectifs de la stratégie. Ils se sont ainsi rendus au Tchad du 16 au 20 décembre 2013, au Burkina Faso du 18 au 22 février 2014, au Niger du 24 au 25 février 2014 et en Mauritanie du 23 au 26 mars 2014. Ces missions ont permis d'aller plus ou moins de l'avant dans l'élaboration des projets selon le pays. Elles ont également été l'occasion de sensibiliser les autorités nationales et les principales parties prenantes, notamment les équipes de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile, aux activités menées à l'échelon régional et international en exécution de la stratégie intégrée des Nations Unies, et de les informer des progrès accomplis à ce jour.

34. Les autorités nationales ont réaffirmé leur volonté de trouver une solution aux problèmes du Sahel et se sont déclarées favorables à la mise en œuvre de stratégies à cette fin, y compris la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Certains pays se sont déjà dotés de mécanismes ayant pour vocation de donner à la question du Sahel toute la place qu'elle mérite. Le Niger a ainsi créé pour chacun des objectifs stratégiques de la stratégie intégrée un sous-comité placé sous l'autorité du Premier Ministre au sein du secrétariat exécutif de la stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger. Le Tchad a nommé un coordonnateur pour chacun des trois objectifs, et la Mauritanie a confié à son Ministère des affaires économiques et du développement la coordination générale de la stratégie intégrée et nommé un coordonnateur pour chacun des objectifs.

### Principaux résultats obtenus et problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

#### Objectif stratégique 1 (gouvernance)

35. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies et ses partenaires de la région ont lancé plusieurs activités pour aider les pays du Sahel à résoudre leurs problèmes de gouvernance. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et la CEDEAO ont contribué à la création de programmes électoraux de femmes au Mali et œuvrent de concert avec les autorités nationales à mettre en place un pôle d'observation en faveur des femmes pour permettre de suivre le déroulement des prochaines élections en Mauritanie et au Burkina Faso. Cette initiative conjointe vient soutenir les initiatives nationales tendant à promouvoir le déroulement pacifique des élections, à réduire la violence politique et à accroître la participation des femmes aux consultations électorales. Ces entités ont en outre créé, en février 2014, une base de données pour l'échange d'informations et de connaissances sur l'égalité des sexes, les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest à l'intention du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

36. Le PNUD exécute, avec le concours du Gouvernement japonais au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad, un programme d'une valeur de 20 millions de dollars consacré à la bonne gouvernance et à la sécurité humaine. Au Burkina Faso, le PNUD a formé 700 hauts responsables qui collaborent avec le bureau du médiateur national en vue de faciliter le dialogue entre chefs religieux et chefs coutumiers. Au Tchad, il a appuyé des consultations aux fins de la création d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Au Mali, il a aidé une centaine d'organisations de la société civile à promouvoir la cohésion sociale en suscitant le dialogue local et la participation des femmes au processus de paix. En Mauritanie, il a formé des diplomates, des fonctionnaires des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des médiateurs traditionnels à la prévention des conflits. Au Niger, il a accompagné le Gouvernement en ce qu'il fait pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, la création d'emplois et des activités génératrices de revenus, l'accent étant mis sur les jeunes dans les zones rurales.

37. À titre d'appui à la mise en œuvre du cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO, le PNUD est venu épauler la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO dans son action en chargeant un expert international de procéder à des évaluations des risques de vulnérabilité dans deux pays (Cabo Verde et Gambie), en proposant des orientations aux fins de la mise en place d'alertes rapides et de la réalisation d'analyses de situation. Il a fait procéder à des évaluations analogues dans le reste de la région du Sahel en 2013. Au cours de la réunion de consultation de la CEDEAO sur des dispositifs et des mesures d'alerte rapide, tenue à Abidjan en décembre 2013, le PNUD a proposé aux participants des informations et des connaissances spécialisées concernant la mise en œuvre d'infrastructures nationales pour la paix. Il a également chargé un expert international d'aider le Département paix, sécurité et diplomatie de la CEEAC à examiner l'état de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en Afrique centrale. L'expert a constaté que les pays de la CEEAC n'avaient pas les moyens de prévention et de gestion des conflits nécessaires à la mise en œuvre intégrale de l'Architecture de paix et de sécurité.

38. En partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a entrepris concrètement d'aider à donner à la société civile, aux médias et aux parlementaires les moyens de promouvoir la saine gestion des ressources publiques dans la région du Sahel. En ce qui concerne les droits de l'enfant, l'UNICEF a concouru au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil en encourageant l'enregistrement des naissances de tous les enfants dans la région du Sahel. En 2014, le Fonds a entrepris de mettre en place un cadre institutionnel de dialogue entre les systèmes de santé et les systèmes d'état civil, le but étant d'en assurer l'interopérabilité, la complémentarité et de faciliter la prestation de services dans la région du Sahel.

39. Pour améliorer l'employabilité des jeunes dans la région, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aidé à mettre en place des cadres nationaux et régionaux de compétences dans la sous-région de la CEDEAO, l'objectif étant de renforcer les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels et les programmes de développement des compétences y relatives.

40. Dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a apporté son concours aux institutions nationales de défense des droits de l'homme de la région, en particulier au Sénégal, au Burkina Faso, au Bénin, au Cabo Verde et en Gambie. Le Haut-Commissariat et ses partenaires ont également fourni un appui technique au Réseau d'institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest aux fins du renforcement des capacités. Au titre de l'appui à la justice dans la région du Sahel, le Haut-Commissariat a aidé la CEDEAO et sa Cour de justice à mieux faire connaître la mission de cette dernière. Le Haut-Commissariat continue d'aider à renforcer la promotion et la protection des droits des femmes au Sahel et d'encourager les pays de la région à ratifier les traités et conventions en la matière. Il a aidé le Burkina Faso, la Gambie et le Sénégal à se doter d'un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

41. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies dans la région s'est employé à mieux sensibiliser l'opinion et à donner aux autorités nationales des moyens de régler les questions relatives aux migrations et à la traite des êtres humains dans la région du Sahel. Au Sénégal, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur, l'ONU a facilité l'exécution de programmes de formation et mis au point une brochure d'information sur la protection des droits des personnes déplacées dans les zones frontalières.

**Objectif stratégique 2 (sécurité)**

42. L'ONU exécute depuis juillet 2013 un certain nombre de projets régionaux visant à promouvoir la sécurité dans la région du Sahel. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mobilisé près de 13 millions de dollars pour appuyer le renforcement des capacités dans la région et améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la responsabilité des systèmes de justice pénale dans le but de lutter contre la criminalité organisée, notamment le trafic, le terrorisme et la corruption. De même, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel et au Maghreb, la Direction exécutive du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste a organisé, en collaboration avec des institutions partenaires, du 13 au 15 mai 2014 à Nouakchott, la première réunion d'un réseau de responsables des services de police, des douanes et du renseignement de 11 pays des régions du Maghreb et du Sahel chargés de la police des frontières. La réunion, qui a été l'occasion d'échanges de bonnes pratiques, a abouti à la création de réseaux professionnels ayant pour vocation de renforcer la coopération régionale en matière de police des frontières. En outre, conjointement avec le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, la Direction exécutive a organisé à Alger, du 3 au 5 mars 2014, un atelier consacré au renforcement des capacités de lutte transfrontières contre le terrorisme au Sahel et au Maghreb par la création de bases de données internationales et le renforcement de la coopération, de la coordination et de l'échange d'informations. L'atelier, qui traitait pour la première fois de ces questions, a permis aux participants de mieux mesurer l'intérêt d'exploiter les bases de données internationales relatives à la sécurité des frontières dans un souci d'efficacité. La Direction exécutive a également élaboré à l'intention des pays du Maghreb et du Sahel un projet de renforcement des contrôles des mouvements transfrontières de terroristes dans les zones situées entre des postes frontière officiels. Ce projet, qui se déroulera en trois phases, sera lancé au

deuxième semestre de 2014, en partenariat avec les organisations régionales et internationales compétentes.

43. Dans le cadre de l'initiative Promotion de l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques facilite, en étroite coopération avec les autorités et partenaires nationaux, l'exécution de projets au Nigéria et au Burkina Faso. Vu la montée de l'extrémisme violent et l'importance qu'il y a à éliminer les conditions qui font le lit du terrorisme, l'Équipe spéciale a lancé, en mai 2014 au Nigéria, un projet destiné à combattre l'attrait du terrorisme au Nigéria et à renforcer la résilience des collectivités. Le projet vise à renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les organisations de la société civile ainsi que leur détermination à lutter contre l'extrémisme violent, le but étant d'appréhender et de combattre le processus de radicalisation. Il sera transposé dans les pays du Sahel qui le souhaiteront, moyennant les aménagements dictés par les particularités de chaque pays.

44. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Département des affaires politiques et le Gouvernement nigérian ont coorganisé à Abuja, en octobre 2013, un atelier régional sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a réuni des coordonnateurs et professionnels de la lutte antiterroriste de la région du Sahel. Les participants à l'atelier ont examiné et approuvé les principaux éléments de cette stratégie, de la stratégie intégrée pour le Sahel ainsi que de la stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO. Ils ont souligné combien il importait que les gouvernements, faisant preuve d'une forte volonté politique, prennent dans ce domaine des mesures mieux ciblées, axées sur les résultats et réalisables, et de renforcer la résilience des collectivités et la coopération entre les partenaires internationaux afin de faciliter l'obtention de résultats concrets.

45. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONU a lancé au Niger et au Mali deux projets pilotes visant à éliminer les menaces contre la paix dans l'un et l'autre pays. Au Niger, le Fonds a permis de financer un programme de réintégration socioéconomique conjoint de 3 millions de dollars dans la région de Tahoua (à la frontière avec le Mali), destiné à empêcher la crise malienne de faire tâche d'huile. Exécuté en étroite coopération avec la Haute Autorité à la consolidation de la paix, ce projet s'adresse aux jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés et à leurs collectivités. Au Mali, le Fonds finance un projet de 3 millions de dollars, mis en œuvre par la MINUSMA pour renforcer la confiance entre les groupes armés et le Gouvernement. Pour l'avenir, le Fonds devrait permettre de financer un projet pilote transfrontières de contrôle des armes mis en œuvre au sein de collectivités locales de la zone frontalière nigéro-malienne.

**Objectif stratégique 3 (résilience)**

46. Ayant permis de mobiliser 1,1 milliard de dollars (soit 63 % de l'enveloppe requise de 1,7 milliard de dollars), l'appel de 2013 en faveur du Sahel est l'un des appels humanitaires les mieux financés. Toutefois, le déficit de financement de tous les secteurs – sauf l'alimentation et la nutrition – a été à l'origine du déséquilibre des interventions. Étant donné le caractère chronique des besoins humanitaires du Sahel, l'ONU a arrêté un plan d'intervention stratégique triennal pour 2014-2016, censé promouvoir une intervention multisectorielle intégrée et venir renforcer les

partenariats entre acteurs humanitaires et acteurs du développement. Il vise à fournir à environ 15 millions de personnes une aide humanitaire, y compris une aide alimentaire pour les réfugiés, les déplacés, les rapatriés et les communautés d'accueil, ainsi qu'un soutien nutritionnel pour les enfants de moins de 5 ans et une aide à quelque 12 millions de personnes sous la menace d'épidémies. En 2014, les besoins humanitaires s'élèvent à 2 025 000 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport au 1,7 milliard de dollars requis en 2013.

47. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'initiatives régionales des Nations Unies ont contribué en grande partie à accroître la résilience des populations de la région du Sahel. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF aident le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel à affiner ses analyses de la situation alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, notamment en lui proposant des outils d'analyse et d'évaluation. Les autorités nationales compétentes de six nouveaux pays ont ainsi été formées à l'analyse de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité nutritionnelle, ce qui a porté à 12 le nombre total des pays bénéficiant d'une formation. L'UNICEF a également collaboré, en partenariat avec l'Assemblée des ministres de la santé de la CEDEAO et l'OMS, à l'Initiative pour le développement des capacités en matière de nutrition de l'Afrique de l'Ouest en vue de pallier la pénurie de nutritionnistes qualifiés. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont aidé la CEDEAO à renforcer ses mécanismes de préparation aux catastrophes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé l'Initiative de Ouagadougou tendant à permettre aux pays de se donner les moyens de gérer l'évolution démographique dans la région et, partant, de tirer rapidement parti du dividende démographique dans le Sahel.

48. En outre, un certain nombre d'interventions régionales étaient sur le point d'être lancées. La création d'une réserve alimentaire régionale, sous l'égide de la CEDEAO et avec l'appui du PAM et de la FAO, est en bonne voie. Ce mécanisme permettrait d'acheminer rapidement l'aide alimentaire en période de crise aux niveaux local, national et régional. L'Organisation météorologique mondiale a lancé un programme de services climatologiques, destiné à fournir aux décideurs de la région du Sahel des informations et des services climatologiques adaptés à leurs besoins, pour leur permettre de réduire progressivement les pertes humaines et matérielles imputables aux conditions météorologiques et climatiques extrêmes et de renforcer la gestion de leurs ressources hydriques. L'ONU élabore une méthode commune de mesure de la résilience en faisant fond sur le partenariat noué avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. En outre, le PAM a mis au point des indicateurs de mesure du niveau de consommation alimentaire et élaboré des stratégies de survie.

49. En outre, le FNUAP et la Banque mondiale ont lancé le programme « Vers un développement durable du Sahel à travers le dividende démographique » afin d'aider à améliorer la disponibilité, le prix et l'utilisation des services de santé procréative et à renforcer la collecte et l'analyse des données. On a effectué des analyses démographiques et économiques dans chaque pays du Sahel à titre d'appui à l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles.

50. En outre, on envisage de lancer, en étroite consultation avec des gouvernements et des entités régionales du Sahel, un certain nombre de nouvelles

initiatives axées tout particulièrement sur la promotion d'une approche régionale propre à permettre de relever des défis communs dans les domaines de l'analyse des risques et des vulnérabilités, de la préparation aux catastrophes, de la gestion des ressources naturelles, de la santé du bétail, du pastoralisme, des migrations et de l'émancipation économique des femmes. L'on cherche à nouer des partenariats avec la Banque mondiale, l'Union européenne et des donateurs bilatéraux afin de donner suite à ces initiatives.

51. Le Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Sahel a mis au point une stratégie de communication dans le but d'appuyer la mise en œuvre des trois piliers de la stratégie intégrée des Nations Unies en fournissant des informations crédibles, exactes, opportunes et impartiales sur le rôle de l'ONU dans cette entreprise et de gérer les attentes des différents publics. Le Bureau travaille en collaboration étroite avec les autres organismes du système des Nations Unies et des organisations régionales et internationales ainsi qu'avec les gouvernements des cinq pays parties à la stratégie, dans le sens de la cohérence du discours.

# IV. Pôle de coordination ministériel pour le Sahel

52. Dans mon dernier rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2013/732), j'ai informé le Conseil de sécurité de la création d'un pôle de coordination ministériel, le 5 novembre 2013 à Bamako, lors d'une réunion ministérielle sur le Sahel organisée à l'occasion de la visite de haut niveau que j'avais effectuée dans la région en compagnie du Président de la Banque mondiale. Ce mécanisme permet de rester attentifs aux problèmes majeurs auxquels la région continue de faire face, d'arrêter d'un commun accord des initiatives pour la région du Sahel et de suivre les progrès accomplis grâce, notamment, à l'appui coordonné de la communauté internationale; en outre, il se veut l'occasion de fédérer les efforts de l'ONU et de ses partenaires en exploitant leurs complémentarités. Le pôle a tenu sa deuxième réunion le 16 mai 2014 à Bamako, sous la direction du Mali, qui en assure la présidence pour deux ans.

53. Présidée par Abdoulaye Diop, le Ministre malien des affaires étrangères, la réunion a regroupé des représentants d'États de la région du Sahel et de pays voisins, ainsi que d'organisations et d'institutions financières régionales et internationales. Y ont également participé mon Envoyée spéciale pour le Sahel et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, qui sont également Coprésidents du secrétariat technique du pôle. Les participants à la réunion ont approuvé la feuille de route pour le pôle de coordination présentée par le Mali et sont de nouveau engagés à renforcer la coordination et à rationaliser l'affectation de ressources destinées à des initiatives de coopération régionale. Ils sont convenus que le pôle de coordination devrait adopter une définition souple de sa vocation géographique, pour pouvoir ainsi opérer des ajustements en fonction des problèmes particuliers que chaque initiative ou activité viserait à résoudre. Les participants ont pris des mesures concrètes pour améliorer la coordination : ils ont notamment chargé le secrétariat technique d'établir une analyse comparée des diverses initiatives intéressant le Sahel en vue de la présenter, pour examen, à la prochaine réunion du pôle, qui devrait se tenir en novembre 2014.

54. Mon Envoyée spéciale pour le Sahel continuera de soutenir le bon fonctionnement du pôle de coordination pour le Sahel, en étroite collaboration avec

la présidence malienne et l’Union africaine, ainsi qu’avec tous les États Membres concernés et les représentants des organisations régionales et internationales compétentes.

# V. Autres initiatives régionales dans le Sahel

55. La région du Sahel suscite un regain d’attention à cause des crises libyenne et malienne et grâce aux réunions de haut niveau organisées par l’ONU et d’autres organisations. Il s’agit là d’une évolution encourageante qui rend d’autant plus nécessaire une meilleure coordination.

56. Le 6 février 2014, mon le Représentant spécial pour l’Afrique de l’Ouest a représenté l’ONU à une réunion de haut niveau sur le Sahel organisée à Bruxelles par l’Union européenne. Présidée par Cheick Oumar Diarrah, Ministre malien de la réconciliation nationale, la réunion a regroupé des ministres des pays du Sahel, des représentants des organisations régionales et internationales et des représentants de pays membres de l’Union européenne intéressés et de pays donateurs. À cette occasion, les représentants du Service européen pour l’action extérieure ont réaffirmé le rôle essentiel joué par le pôle de coordination dans la création de synergies entre les différentes politiques et stratégies concernant le Sahel. Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux se sont en outre déclarés disposés à inscrire leurs initiatives dans le cadre des principes définis par les trois groupes de travail de l’ONU, chargés respectivement de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience. L’Union européenne a réaffirmé sa volonté de redoubler d’efforts au service de la paix, de la stabilité et du développement dans la région du Sahel, en collaboration avec les acteurs régionaux et internationaux.

57. Les gouvernements du Sahel restent déterminés à unir leurs forces contre les menaces communes à la région, comme en témoigne la création le 16 février 2014 du « Groupe des cinq pays du Sahel » en marge du Sommet des chefs d’État et de gouvernement. Ce groupe vise à promouvoir une approche commune de la coopération régionale dans les domaines du développement et de la sécurité pour les cinq pays. Présidé à l’heure actuelle par la Mauritanie, il est doté d’un secrétariat dont le siège est à Nouakchott. Les ministres de l’économie, du plan et du développement élaborent des programmes nationaux d’investissement prioritaire.

58. Au cours de la sixième réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali tenue le 2 novembre 2013 à Bamako, la Présidente de la Commission de l’Union africaine a annoncé la création de la Mission de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL). Dirigée par le Haut-Représentant pour le Mali et le Sahel, M. Buyoya, la Mission, dont le siège est à Bamako, vise à promouvoir la bonne gouvernance associant tous les acteurs de la société, l’égalité des sexes, et la sécurité et la coopération régionales au Mali et dans le Sahel. En mars 2013, l’Union africaine a lancé le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et la mise en œuvre de l’Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne afin de promouvoir la coopération et la sécurité transfrontalières. En leur qualité de coprésidents du pôle de coordination pour le Sahel, l’Envoyée spéciale pour le Sahel et le Haut-Représentant de l’Union africaine pour le Mali et le Sahel travaillent en étroite collaboration.

59. Autre initiative majeure intéressant la région, le deuxième sommet ministériel sur le Sahel, qui a eu lieu en marge de la vingtième réunion du Conseil exécutif de la Communauté des États sahélo-sahariens tenue à Khartoum le 12 mars 2014, a débouché sur l'adoption d'un projet de cadre pour le développement et la sécurité dans la région sahélo-saharienne. La CEDEAO s'est également donné une stratégie pour la région du Sahel privilégiant : a) la paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme; b) l'irrigation, l'agriculture et la résilience, et; c) les infrastructures de développement. L'ONU a été représentée à deux réunions ministérielles de la CEDEAO, la première à Washington en octobre 2013 et la seconde à Abuja en mai 2014. Ces réunions ont été l'occasion d'arrêter la stratégie de la CEDEAO pour le Sahel et de donner le coup d'envoi de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières entre les États du Sahel et du Maghreb s'est tenue à Rabat les 13 et 14 novembre 2013. Les participants à la conférence ont adopté la « Déclaration de Rabat », portant création d'un centre de formation régional et de groupes de travail chargés d'élaborer des propositions sur la sécurité, les services de renseignement, les douanes et la justice avant la tenue de la prochaine conférence devant avoir lieu en Égypte en 2014.

60. La stratégie de la Banque mondiale pour le Sahel vise à réduire les facteurs de vulnérabilité de la région, à renforcer sa résilience et à promouvoir l'activité et l'intégration économiques par une série d'initiatives en faveur du développement, dans des domaines tels que les infrastructures, le commerce et les transports, l'agriculture et l'irrigation, la gestion des ressources naturelles, les moyens de subsistance et les maladies négligées. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont non seulement versé d'importantes contributions bilatérales dans la région mais appuient également les initiatives de l'ONU en faveur de la résilience.

# VI. Observations

61. Le Sahel continue d'exiger toute l'attention et la solidarité de la communauté internationale, alors qu'il doit faire face à des difficultés multiformes et complexes qui font obstacle à une paix, une stabilité et un développement à long terme. La sécurité dans la région du Sahel au sens large est menacée du fait de l'intensification des activités menées par des terroristes et des groupes criminels, qui affaiblissent l'autorité de l'État et compromettent les possibilités de développement. La capacité limitée des gouvernements de la région à assurer la sécurité de leur population, à fournir des services de base et à encourager le dialogue et la participation des citoyens a des répercussions sur les domaines économique et social. Pour remédier à la situation humanitaire et aux problèmes de sécurité, il convient d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles afin de mieux cibler les activités destinées à lutter contre la pauvreté et l'insécurité. À cet égard, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est un instrument souple qui vise à orienter les interventions communes dans la région. Elle a vocation à évoluer et à s'adapter aux circonstances changeantes. Elle a une portée géographique ouverte et englobe les pays de la région sahélo-saharienne au sens large.

62. L'élan imprimé lors de la première réunion des ministres des États du Sahel, tenue le 5 novembre 2013 à Bamako, qui a abouti à la création du pôle de coordination pour le Sahel, a suscité de nouvelles initiatives. La mise sur pied du Groupe des cinq pays pour le Sahel, qui vise à promouvoir une approche commune

de la coopération régionale dans les domaines du développement et de la sécurité pour le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, a été suivie par les stratégies en faveur du Sahel de la CEDEAO et de l'Union africaine, qui sont destinées à lutter contre les principaux problèmes dans les domaines de la sécurité et du développement et les défis transnationaux. Je salue ces initiatives régionales et sous-régionales, qui témoignent d'une prise en main et visent à mobiliser les énergies pour surmonter les obstacles à court et à long terme qui entravent la paix et le développement dans la région. Il reste que ces initiatives mettent en lumière la nécessité d'une meilleure coordination.

63. À cette fin, l'ONU s'engage à continuer de consulter régulièrement tous les acteurs concernés aux niveaux national, régional et international, en tenant compte des liens avec les autres régions du continent, pour faire en sorte que les interventions au Sahel soient cohérentes et coordonnées et qu'elles s'inscrivent dans la durée. Mon Envoyée spéciale pour le Sahel et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, en leur qualité de coprésidents du secrétariat technique du pôle de coordination, continueront de veiller au bon fonctionnement du pôle, qui est chargé d'assurer la coordination générale des initiatives lancées dans la région.

64. L'ONU soutient sans réserve et encourage tous les pays de la région et leurs partenaires à continuer d'œuvrer de concert pour s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité et de la fragilité. Le succès de cette entreprise dépendra d'une volonté politique ferme d'apporter des changements concrets au niveau de la gouvernance et en matière de démocratisation.

65. Je tiens à exprimer de nouveau ma reconnaissance à mon ancien Envoyé spécial pour le Sahel, M. Prodi, et à ses collaborateurs qui ont œuvré sans relâche en faveur de la paix et du développement dans le Sahel. Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Djinnit, pour son rôle dans la création du mécanisme de coordination pour la bonne mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi qu'à ses collaborateurs qui ont fait preuve d'un grand dévouement. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à ma nouvelle Envoyée spéciale pour le Sahel, M$^{me}$ Guebre Sellassie, qui, dès sa nomination, s'est immédiatement engagée en faveur de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Je salue les efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans toute la région du Sahel, sans oublier les responsables des trois groupes de travail des Nations Unies établis à Dakar.

---